

24 NOVEMBRE 2015

AG/11732

L'Assemblée générale appelle à la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens « fondées sur des éléments clairs et un calendrier précis »

Soixante-dixième session,
63e & 64e séances – matin & après-midi

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

L'Assemblée générale a appelé aujourd'hui Israéliens et Palestiniens à reprendre des négociations de paix « fondées sur des éléments clairs et un calendrier précis ». L'Assemblée terminait le débat qu'elle a entamé hier sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, en adoptant six résolutions par vote, entre autres sur le règlement pacifique de la question de Palestine, Jérusalem et le Golan syrien.

Par la résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine, adoptée par 102 voix pour, 7 voix contre dont celles des États-Unis et d'Israël et 7 abstentions, l'Assemblée générale souligne qu'il est nécessaire de reprendre des négociations fondées sur des éléments clairs et assorties d'un calendrier précis et qu'il est urgent de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967. Elle demande qu'une conférence internationale soit organisée à Moscou, comme l'a envisagé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1850 (2008), en vue de promouvoir et d'accélérer la conclusion d'un règlement juste, durable et global.

Cette demande avait été formulée hier par l'Observateur permanent de l'État de Palestine qui demandait aussi, sans l'obtenir aujourd'hui, une protection internationale pour des Palestiniens sans défense et sans armes. Trop de lignes ont été franchies, trop de vies ont été perdues et les choses peuvent empirer, avait-t-il argué, ajoutant qu'aucune reprise du processus de paix et de négociation ne sera possible sans sécurité. Si les dirigeants palestiniens sont tellement préoccupés par la protection de leur propre peuple, pourquoi l'encouragent-ils à la terreur et à la violence? s'était demandé le représentant d'Israël, en ironisant sur le fait que trouver une

réponse aux trois questions posées, dans les résolutions serait aussi facile que de « chercher une aiguille dans une botte de foin ».

Aux termes de la résolution sur Jérusalem adoptée par 154 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions, l'Assemblée générale demande que le statu quo historique soit respecté verbalement et en pratique dans les lieux saints, notamment l'esplanade des Mosquées et exhorte toutes les parties à œuvrer immédiatement et de façon conjointe à apaiser les tensions et à mettre fin à tous les actes de provocation, d'incitation et de violence.

Quant au Golan syrien, un texte adopté par 105 voix pour, 6 voix contre et 56 abstentions, l'Assemblée générale demande à Israël de reprendre les pourparlers avec la République arabe syrienne et le Liban et à toutes les parties intéressées, aux coparrains du processus de paix et à la communauté internationale tout entière, de faire tout le nécessaire pour assurer la reprise du processus de paix et son succès grâce à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale a aussi adopté, toujours par vote, des résolutions sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et le Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat.

Le représentant des États-Unis a dit voir « un gaspillage de ressources » dans des résolutions qui renouvellent les mandats d'organes créés il y a plusieurs décennies. De manière générale, il a dénoncé des résolutions qui ont toutes une approche biaisée et qui sapent la confiance entre les parties. On continue de désigner Israël comme le seul coupable sans reconnaître que des mesures doivent être prises par toutes les parties. L'Observateur permanent de la Palestine a au contraire vu des résolutions qui sont un message d'appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification d'un État indépendant. Nous représentons aujourd'hui les peuples qui luttaient hier pour leur indépendance et leur liberté devant l'Assemblée générale, a dit l'Observateur, et le drapeau palestinien hissé au Siège de l'ONU est le symbole de cette lutte.

La prochaine réunion de l'Assemblée générale sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

QUESTION DE PALESTINE ([A/70/35](#))

Déclarations

M. MATEO ESTREME (Argentine) a exprimé la constante inquiétude de son pays face aux conséquences du blocus israélien de Gaza et à la lenteur du processus de reconstruction après le conflit de 2014, laquelle reconstruction se heurte à de graves difficultés financières. Il a tenu, d'un autre côté, à condamner « clairement et dans les termes les plus énergiques » les roquettes tirées par le Hamas contre Israël, à partir de Gaza. Il a également rejeté et trouvé « inadmissibles et injustifiables » les actes violents et les incitations à la violence en octobre dernier à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, tout en estimant que les mesures que vient d'adopter Israël dans ces zones, en particulier interdire temporairement aux Palestiniens l'accès à la vieille ville de Jérusalem, contribuent « indubitablement » à l'escalade de la violence.

Le représentant a noté que la réponse d'Israël à la situation dans les territoires palestiniens occupés est « presque exclusivement » centrée sur la dimension sécuritaire, notamment par les interventions militaires, les détentions à grande échelle et la démolition des habitations d'individus accusés de commettre des actes de terrorisme. Dans le contexte actuel, toute tentative unilatérale de modifier le statut de Jérusalem, notamment la vieille ville, ses murailles, et en particulier l'esplanade des Mosquées, est une mesure « incendiaire » et peut convertir un conflit principalement national-territorial en un conflit à caractère éminemment religieux et aux conséquences imprévisibles.

Pour l'Argentine, dans un monde témoin d'actes de terrorisme qui font fi des frontières, une solution définitive à la question palestinienne contribuera grandement à la stabilité dans cette région en proie aux troubles. À ce propos, le représentant a déploré la « rhétorique incendiaire des extrémistes des deux côtés » et la persistance d'Israël dans sa campagne de colonisation, dont l'annonce de nouvelles colonies de peuplement et les confiscations de terres, qui sont totalement illégales. Face également à « l'impuissance » du Conseil de sécurité à assumer ses obligations, l'Argentine attire l'attention sur la responsabilité de « ceux qui entravent une action résolue du Conseil pour sortir de l'impasse politique ».

M. ABDULRAHMAN Y. AL-HAMADI (Qatar) a estimé qu'en reconnaissant le statut d'Observateur à la Palestine, l'Assemblée générale avait souligné et embrassé la solution à deux États, dont un État palestinien indépendant et viable dans les frontières de juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Il s'agissait d'une feuille de route pour la paix qui promouvait en même temps le retour des réfugiés palestiniens et la fin de l'occupation israélienne des terres arabes. Mais ces espoirs ont fondu avec les pratiques brutales et illégales des forces d'occupation israéliennes contre les civils, les atrocités perpétrées par les colons en toute impunité et la violation des lieux saints. Pour le Qatar, il est plus que temps de mettre un terme au blocus de Gaza pour avancer dans la reconstruction. La communauté internationale doit exiger l'application et le respect des résolutions du Conseil de sécurité et imposer un délai pour qu'il soit mis fin à l'occupation, a insisté le représentant en rappelant la solidarité de son pays avec la juste cause des Palestiniens et leur droit à un État indépendant.

La question de Palestine est au cœur des tensions au Moyen-Orient, a déclaré M. LIU JIEYI (Chine), regrettant que les négociations soient dans l'impasse. Il a appelé la communauté internationale à obtenir des parties un cessez-le-feu immédiat, estimant qu'Israël doit être le premier à réagir puisque c'est la puissance occupante. La communauté internationale peut contribuer au rétablissement de la confiance entre les parties et en l'occurrence, le Conseil de sécurité devrait étudier l'idée d'accorder une protection internationale aux Palestiniens. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président Xi Jinping, a rappelé le représentant, a réitéré l'appui de la Chine à la « cause juste » du peuple palestinien et à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à un État indépendant sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale. L'impasse actuelle, a prévenu le représentant, fait que le jeu des extrémistes qui tuent des citoyens ordinaires, y compris des Chinois. Il faut réfléchir aux causes sous-jacentes du terrorisme, a dit le représentant, resserrer le contrôle aux frontières et assécher les sources de financement des groupes terroristes.

M. ABDUL A. R. MAHMOUD (Émirats arabes unis) a déploré la situation « dramatique » en Palestine et la stagnation du processus politique. Il a rappelé la violence et le chaos dans les territoires palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est et à Hébron, les crimes d'Israël contre les Palestiniens, y compris les civils, et les arrestations arbitraires massives, y compris d'enfants. Il a dénoncé la poursuite de la colonisation, la confiscation de terres, la violation du sanctuaire de la Mosquée Al-Aqsa et des lieux saints musulmans et chrétiens, le blocus de la bande de Gaza depuis 2006 et la destruction de l'économie palestinienne. Les pratiques israéliennes contribuent à l'instabilité et à l'insécurité de la région, a-t-il lancé, avant de les condamner avec la plus grande fermeté, ajoutant qu'elles violent le droit international, le droit international humanitaire, la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions internationales.

Le représentant a appelé la communauté internationale à prendre ses responsabilités pour changer la situation à Jérusalem et sauver le processus de paix. Il a fermement appuyé la demande des Palestiniens pour une protection internationale et mis l'accent sur le rôle du Conseil de sécurité en la matière. Les Émirats arabes unis estiment qu'une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien est la seule option stratégique pour garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Les Émirats appellent au retrait des forces israéliennes et à la reconnaissance d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour M. RAJA REZA R. ZAIB SHAH (Malaisie), il faut tout faire pour sortir de l'impasse, s'attaquer d'urgence aux causes du conflit et mettre fin à l'occupation de la Palestine. Depuis le début du mois d'octobre, a-t-il rappelé, plus de 5 000 Palestiniens ont été arrêtés par les forces israéliennes et le nombre d'enfants arrêtés a augmenté de 56% par rapport au trimestre précédent. Le représentant a appelé à la désescalade et à la protection de la vie humaine face notamment à la violence des colons. Il s'est dit surtout préoccupé par la gravité de la situation

humanitaire à Gaza. Il faut mettre fin, a-t-il plaidé, à cette punition collective infligée par Israël au peuple palestinien. Israël poursuit sa politique de la force indiscriminée et sans retenue, a-t-il accusé, indiquant qu'« Amnesty International » mène d'ailleurs l'enquête sur les exécutions sommaires qui sont des crimes en vertu du droit international.

Le représentant a condamné les actes et les incitations à la violence dans les lieux saints qui ne font qu'aggraver une situation déjà volatile ainsi que la tentative de violer le statu quo. Il a appelé toutes les parties à faire preuve de retenue et à préserver le caractère sacré de ces lieux saints. L'établissement des responsabilités doit être garanti et le droit humanitaire ainsi que les droits de l'homme, respectés, car l'impunité n'est pas « acceptable ». Le représentant a appelé la communauté internationale à exiger d'Israël qu'il gèle la construction des colonies « avant que la solution à deux États ne devienne impossible ».

M. GEIR O. PEDERSEN (Norvège) a constaté que les efforts visant à résoudre le conflit par l'édification de deux États demeurent dans l'impasse. Les parties vivent bien côte à côte mais dans la peur, la colère et la détresse. La situation actuelle n'est pas « tenable », a averti le représentant, en saluant les efforts pour promouvoir le retour au calme et prévenir toute action qui pourrait exacerber les tensions et en jugeant « impératif » que les Israéliens et les Palestiniens continuent de coordonner les activités en matière de sécurité. Le représentant a appelé à la reprise d'un processus politique crédible, arguant qu'aucune frustration ne saurait justifier la violence. Il a rappelé que le 30 septembre dernier, la Norvège a présidé une réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Tout en encourageant les donateurs à continuer leurs efforts, le Comité a admis que ces derniers ne sauraient faire oublier les problèmes économiques non résolus entre les parties. Réaliser le plein potentiel de l'État de Palestine, y compris un développement économique durable, exige le règlement politique du conflit. La communauté internationale doit s'y atteler.

M. HALIT ÇEVİK (Turquie) a réitéré l'appui de la Turquie à la création d'un environnement stable, pacifique, inclusif et démocratique ainsi que respectueux de l'environnement et des droits de l'homme au Moyen-Orient. Le conflit israélo-palestinien reste toutefois le principal obstacle à cela, a-t-il poursuivi en affirmant que plus cette situation perdure, plus il y a de risques de déstabilisation de la région et de radicalisation de ses habitants par désespoir. Profondément préoccupé par l'escalade récente des tensions et l'usage excessif de la force par les Forces de sécurité israéliennes, il a rappelé que la cause profonde du problème reste l'occupation illégale de Jérusalem-Est et des autres territoires palestiniens occupés. « Le statu quo ne peut plus durer », notamment les activités de colonisation qui se poursuivent en dépit des condamnations répétées de la communauté internationale et « l'impunité qui mène à une augmentation croissante de la violence des colons ». Le représentant a également dénoncé les huit années de

blocus de la bande de Gaza et les trois opérations militaires israéliennes en rappelant les conséquences désastreuses que cela a entraîné.

La reconnaissance par la communauté internationale de la « juste cause palestinienne » a été confirmée, selon lui, par la décision de l'Assemblée générale de laisser le drapeau palestinien flotter aux Nations Unies, ainsi que par la décision de l'Union européenne d'exiger que les produits des colonies de peuplement soient clairement étiquetés. Le représentant a dit attendre de la partie palestinienne qu'elle ne ménage aucun effort pour la réconciliation nationale, et de la communauté internationale qu'elle l'encourage dans ce sens. Une fois qu'un gouvernement palestinien d'unité nationale aura été mis en place avec des institutions fortes et inclusives, il pourra rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire palestinien, a estimé le représentant. Il a appelé le Conseil de sécurité à « assumer ses responsabilités » en adoptant une résolution qui fixerait un calendrier et des paramètres pour les négociations de paix sur la base de la vision des deux États.

M. YOSHIFUMI OKAMURA (Japon) a souligné que l'instabilité au Moyen-Orient a des répercussions bien au-delà de la région. La communauté internationale doit rester unie face à ces défis, y compris la menace du terrorisme. La gestion de la crise ne suffit plus, a souligné le représentant. Il faut traiter des facteurs sous-jacents de l'instabilité dont se servent les extrémistes, notamment la frustration des populations, surtout les jeunes. Il a pris l'exemple de l'Asie, un continent qui, il y a à peine 50 ans, était marqué par les conflits et les difficultés économiques, et qui, aujourd'hui, illustre le préambule du Programme de développement à l'horizon 2030 selon lequel « il ne peut y avoir de développement durable sans paix et de paix sans développement durable ».

S'agissant de la question de Palestine, le représentant a prévenu que l'adoption de trois résolutions ne saurait suffire. Il faut des progrès concrets sur le terrain. Il a donc profondément déploré qu'Israël ait approuvé la construction de 454 logements à Jérusalem-Est, accentuant les tensions et sapant gravement les efforts internationaux pour la reprise des pourparlers de paix. M. Okamura a aussi appelé les autorités israéliennes à maintenir l'ordre, en se gardant d'opter des châtiments collectifs qui peuvent exacerber une situation déjà volatile.

L'impasse dans le processus de paix ne saurait nous empêcher d'assurer des progrès là où c'est possible, a dit le représentant, en indiquant que son pays a alloué 1,6 milliard de dollars pour le développement de la Palestine et pour des projets spécifiques comme « Corridor pour la paix et la prospérité » et son parc agro-industriel de Jéricho qui devait créer 7 000 emplois et générer des profits annuels de 40 millions de dollars. En réunissant des Israéliens, des Jordaniens et des Palestiniens, le Japon essaye de montrer les dividendes de la coopération et de la fin de la violence et de la méfiance.

Quant à la situation en Syrie, le représentant a indiqué que son pays a alloué 1,1 milliard de dollars pour l'assistance humanitaire, en particulier dans le domaine de l'éducation via le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le représentant s'est félicité de la convocation des réunions à Vienne qui ont ouvert l'horizon à une solution politique.

Mme CHRISTINE KALAMWINA (Zambie) a reconnu que le fait d'avoir hissé le drapeau des États observateurs au Siège de l'ONU illustre, à bien des égards, l'appui de la communauté internationale au droit à l'autodétermination de l'État de Palestine et donc à un dialogue continu entre Israéliens et Palestiniens. La Zambie, a-t-elle dit, réaffirme son appui à la solution à deux États et souligne que seule la reconnaissance de la Palestine comme État indépendant résoudra le conflit et instaurera la paix dans la région.

M. MOHAMMED ATLASSI (Maroc) s'est dit inquiet de l'escalade de la violence sur les lieux saints qui risque d'apporter une dimension religieuse au conflit. Il a voulu que l'on protège Jérusalem des plans israéliens visant à modifier son statut. La situation actuelle, a poursuivi le représentant, exige une réponse urgente aux besoins du peuple palestinien. Il faut, a-t-il pressé, aider l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et apporter un appui aux autorités palestiniennes. Le Maroc et la Palestine ont annoncé hier la création d'un Comité de coopération sur les questions d'intérêt commun, le développement économique et la coopération scientifique. Les Ministres des affaires étrangères marocain et palestinien ont discuté des défis auxquels la Palestine et les pays de la région sont confrontés et condamné l'escalade de la violence et la répression des forces israéliennes. Le représentant a demandé à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il contribue à la création d'un État palestinien indépendant et au rétablissement du calme dans la Ville sainte de Jérusalem. La solution à la question de Palestine passe par un retour à la table des négociations avec un calendrier précis.

M. MAHLATSE MMINELE (Afrique du Sud) a regretté que la question de Palestine continue de trôner au sommet de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, alors que les Nations Unies fêtent cette année leur soixante-dixième anniversaire. « Nous commémorons la Journée de solidarité avec le peuple palestinien sur fond de regain de tensions et de violences sur les lieux saints, notamment sur l'esplanade des Mosquées », a-t-il relevé, soulignant l'urgence pour les parties de s'engager dans des négociations de bonne foi sur l'ensemble des questions relatives au statut final. Pour parvenir à un règlement global du dossier, il faut qu'il soit mis fin à l'« expansion incessante » des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, au blocus de Gaza, ainsi qu'à l'occupation des territoires palestiniens, a assuré le représentant. Appelant la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, pour qu'elle contraigne la puissance occupante à mettre fin à sa campagne de colonisation, il a déploré l'« attitude de défi » affichée selon lui par le Gouvernement israélien. Il a réitéré son

appui à la solution à deux États et estimé que, dans l'immédiat, le maintien du statu quo sur les lieux saints est une condition « essentielle » de la désescalade.

M. AHMED SAREER (Maldives) a estimé qu'en ce soixante-dixième anniversaire de l'ONU, la question de Palestine ne cesse de rappeler l'échec de l'Organisation et de la communauté à corriger cette « injustice flagrante ». Après « sept décennies d'inaction », il a appelé le Conseil de sécurité à prendre des mesures fermes pour mettre fin aux pratiques « brutales » de la puissance occupante. L'ONU doit prendre la tête des efforts pour passer d'une rhétorique passive à des actions pragmatiques concrètes parce que « la justice ne peut plus attendre ». Le représentant a rappelé les propos du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient selon lequel la déstabilisation qui résulte du conflit israélien-palestinien a des liens « clairs » avec la menace du terrorisme international, y compris les horribles attentats de la semaine dernière. En conséquence, les Maldives appellent l'ONU et le Conseil de sécurité, en particulier, à faire avancer le processus politique, « de manière plus urgente ».

SITUATION AU MOYEN-ORIENT ([A/70/353](#))

Déclarations

Après avoir brossé le tableau de la situation au Moyen-Orient où l'État islamique a établi son règne, propageant la violence en Iraq et en Syrie, M. VLADIMIR SAFRONKOV (Fédération de Russie) a regretté la réticence de la communauté internationale à aider les forces gouvernementales syriennes à lutter contre la déstabilisation de la région. Le représentant a ensuite souligné que le règlement du conflit israélo-palestinien est la clef pour résoudre les crises au Moyen-Orient. Il a demandé, à son tour, le rétablissement de la sécurité dans les lieux saints et la suspension des nouvelles colonies de peuplement. Israël et la Palestine doivent retourner à la table des négociations. Les Palestiniens, a-t-il conseillé, doivent s'unir derrière l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le blocus de Gaza doit être levé ou au moins avoir ses effets atténués, a-t-il ajouté, avant d'assurer que la Fédération de Russie contribuera aux efforts pour la reprise des négociations dans le cadre du Quatuor.

Au soixante-dixième anniversaire de l'ONU, Mme LYUTHA AL-MUGHAIRY (Oman) a voulu rappeler que la question de Palestine n'est toujours pas résolue alors qu'elle a été l'une des questions les plus importantes dès la création de l'Organisation. Elle a appelé l'ONU et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités en obtenant d'Israël le respect des résolutions, à répondre favorablement à la demande des Palestiniens pour une protection internationale et à faire en sorte que ces derniers puissent exercer leurs droits. Israël doit retourner à la table des négociations, a-t-elle poursuivi. Il doit se retirer du Golan syrien et du reste des territoires sous occupation au Liban. Il est nécessaire, a insisté la représentante, de retourner au dialogue et aux négociations. Elle a appelé toutes les parties concernées dans le

processus de paix, en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor, à jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution juste et globale conduisant à la création d'un État palestinien indépendant dans le territoire occupé en 1967, vivant côte à côte avec Israël, dans des frontières internationalement reconnues.

Avec l'appui de ses protecteurs, Israël occupe des terres arabes depuis plusieurs décennies et c'est devenu la norme, s'est résigné M. BASHAR JA'AFARI (Syrie). Seul changement au tableau: le nombre de Palestiniens tués, blessés et emprisonnés, a-t-il ajouté. Les victimes palestiniennes ne sont que des statistiques sans histoire et sans vie. Les colonies de peuplement sont une routine sans impact sur l'espoir d'une solution au conflit, a ironisé le représentant. Israël attise les tensions et ça n'émeut personne que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ne changent rien à la situation. Il est temps, s'est agacé le représentant, de traduire les paroles en actes. Nous devons dire: « vous avez assez joué avec les Nations Unies, vous avez assez protégé Israël et ses pratiques illégales ». Le représentant a dénoncé les discours de haine et de racisme en Israël, rappelant que la résolution de l'Assemblée générale qui a créé, il y a 67 ans, l'État d'Israël a aussi créé l'État de Palestine.

Le conflit actuel au Moyen-Orient ne peut s'analyser isolément de la situation dans le Golan syrien occupé, a poursuivi le représentant, en accusant Israël de torturer et d'opprimer des Syriens. Israël agit en toute impunité, s'est-il emporté. « Il y a donc des gouvernements qui sont au-dessus des lois », a-t-il commenté, en soulignant le caractère « dangereux » des violations du droit international commises par Israël. Israël a fait voter une loi sur l'annexion du Golan syrien. Il y installe des colonies et y exploite le pétrole et l'eau. Au nom du droit international et de la Charte des Nations Unies, la communauté internationale doit obtenir d'Israël qu'il se retire du Golan syrien occupé, a martelé le représentant.

La communauté internationale trahit depuis 67 ans la Palestine et son peuple, a déclaré M. JEFFREY SALIM WAHEED (Maldives). Un échec, a-t-il estimé, qui illustre l'incapacité de la communauté internationale de travailler ensemble pour mettre fin au conflit. La vision d'une solution pacifique tenant compte des revendications et des besoins de toutes les parties s'éloigne et il est temps que les Nations Unies et la communauté internationale prennent des mesures décisives. Les pays voisins de la Palestine et ceux de la région font face à une des plus grandes menaces, a poursuivi le représentant, en nommant Daech. C'est l'échec de la communauté à agir face au conflit syrien, a martelé le représentant, qui a créé le prétendu « État islamique ». Après les attentats terroristes en France, au Liban, en Égypte, en Iraq et au Mali, nous devons prendre des mesures fermes et parler d'une seule voix contre Daech. Nous devons mettre fin au conflit en Syrie, et stopper les recrutements et le financement du prétendu « État islamique ». Le flux des combattants étrangers doit cesser et la lutte contre le financement de ce groupe et le trafic d'armes contribuera à son ultime disparition. Le

représentant a conclu en soulignant la position difficile dans laquelle se trouvent le Liban, la Jordanie et la Turquie, plus grands pays d'accueil des réfugiés syriens. Il n'a pas manqué de saluer le compromis politique sur le nucléaire iranien.

M. AKAN RAKHMETULLIN ([Kazakhstan](#)) a soutenu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la solution à deux États. Il a appelé les États à rejeter les actions illégales et inconstitutionnelles par lesquelles que forces que ce soient, y compris les forces extérieures à un pays, qui pourraient conduire à la destruction de l'État. Il a aussi souhaité que la crise humanitaire en Syrie soit résolue par le biais d'un dialogue politique, sans violence ni bain de sang. Cette année, a-t-il indiqué, le Kazakhstan a accueilli à deux reprises des réunions de dirigeants de l'opposition syrienne. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, il faut, a-t-il estimé, utiliser tous les moyens disponibles, qu'ils soient politiques ou idéologiques. Il a invité les chefs religieux et spirituels à renforcer l'harmonie interreligieuse et le respect mutuel. Le Kazakhstan accueille régulièrement le Congrès des dirigeants traditionnels, a-t-il indiqué à cet égard. En outre, le Président du Kazakhstan a lancé une initiative visant à convoquer un forum des Nations Unies de haut niveau sur la question de « l'Islam contre le terrorisme ». Il a aussi proposé la création d'une coalition antiterroriste menée par les Nations Unies, ainsi que l'élaboration d'un mécanisme commun pour lutter contre ce mal qui serait adopté par le Conseil de sécurité et donc juridiquement contraignant.

Adoption de résolutions

L'Assemblée générale a adopté par 102 voix pour, 8 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 57 abstentions, une résolution sur le **Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien** ([A/70/L.10](#)) par laquelle elle prend note du rapport annuel de ce dernier et le prie de faire participer les organisations de la société civile palestinienne et des parlementaires à ses travaux, afin de mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien, notamment en cette période critique, marquée par l'instabilité politique, les difficultés humanitaires et la crise financière.

L'Assemblée note avec satisfaction les efforts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en vue d'établir un rapport sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien, appelant l'attention sur les constatations alarmantes du rapport intitulé « Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé ». L'Assemblée demande que tout soit mis en œuvre pour que les ressources supplémentaires nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des activités décrites dans le rapport soient débloquées.

Par la résolution sur la **Division des droits des Palestiniens du Secrétariat (A/70/L.11)**, adoptée par 99 voix pour, 8 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 59 abstentions, l'Assemblée prie le Secrétaire général de continuer à doter la Division des ressources dont elle a besoin. Elle invite tous les gouvernements et toutes les organisations à offrir leur concours à la Division dans l'exécution de ses tâches.

Aux termes de la résolution sur le **Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat (A/70/L.12)**, adoptée par 155 voix pour, 7 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et Palaos) et 7 abstentions (Cameroun, Honduras, Nauru, Paraguay, Soudan du Sud, Tonga et Togo), l'Assemblée générale considère que le Programme d'information est très utile en ce qu'il aide à sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. Elle prie le Département de diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies touchant la question de Palestine et les efforts de paix.

Par la résolution sur le **Règlement pacifique de la question de Palestine (A/70/L.13)**, adoptée par 155 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et sept abstentions (Australie, Cameroun, Honduras, Paraguay, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan du Sud et Tonga), l'Assemblée générale souligne qu'il est urgent de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967. Elle souligne qu'il est nécessaire de reprendre des négociations fondées sur des éléments clairs et assorties d'un calendrier précis et encourage les efforts résolus déployés par les membres du Quatuor, par la Ligue des États arabes et tous les autres États concernés. L'Assemblée demande qu'une conférence internationale soit organisée à Moscou, comme l'a envisagé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1850 (2008), en vue de promouvoir et d'accélérer la conclusion d'un règlement juste, durable et global.

L'Assemblée demande aux parties de prendre toutes les mesures possibles pour créer des conditions favorables au succès des négociations de paix. Elle prie instamment les États de fournir au plus vite une aide économique, humanitaire et technique au peuple et au Gouvernement palestiniens, en cette période critique, pour aider à rendre moins pénible la situation humanitaire, qui est « grave » dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et « catastrophique » à Gaza.

Le représentant de l'Union européenne a précisé que pour l'Union européenne, les mentions « Gouvernement palestinien » font référence à l'Autorité palestinienne. Le terme « Palestine », a-t-il aussi précisé, ne saurait être interprété comme une reconnaissance de l'État de Palestine. L'Union européenne n'a pas exprimé de qualification juridique au regard de la notion

de « déplacement forcé » utilisée dans un certain nombre de résolutions, a-t-il ajouté. Enfin, certaines résolutions adoptées aujourd'hui faisant référence à la poursuite des tensions autour des lieux saints à Jérusalem, l'Union européenne souligne sa « préoccupation » face à cette « évolution inquiétante » et aux affrontements violents qui se répètent sur le mont du Temple (Haram al-Charif). L'Union européenne est pleinement consciente du rôle particulier de la Jordanie dans les lieux saints musulmans de Jérusalem et se félicite de l'accord intervenu à ce sujet le mois dernier entre Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne. L'Union européenne appelle à sa pleine mise en œuvre.

Le représentant des États-Unis, qui a voté contre les textes, s'est dit très préoccupé par les résolutions visant à condamner Israël, « dix-huit au total » cette année. Ces résolutions ont toutes une approche biaisée qui sape la confiance entre les parties. Les parties ont des responsabilités, a souligné le représentant, en se montrant déçu qu'on continue de désigner Israël comme le seul coupable sans reconnaître que des mesures doivent être prises par toutes les parties. Ces résolutions traitent Israël de « manière injuste », a encore dénoncé le représentant. Il a relevé que trois résolutions renouvellent les mandats d'organes créés il y a plusieurs décennies et a dit voir un gaspillage des ressources fondé sur une approche biaisée de la situation.

Le représentant a réitéré l'attachement de son pays à la solution à deux États et a voulu que l'on inverse la tendance actuelle au terrorisme, à la violence et à la multiplication des colonies qui sape la solution. Il a rappelé que son Secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. John Kerry, est en train de réfléchir avec les hauts responsables de toutes les parties aux moyens de stabiliser la situation et de progresser vers les deux États.

Les États-Unis, a ajouté le représentant, condamnent tout acte de violence contre des civils désarmés et feront tout pour défendre les civils et réduire les tensions. Mais ils ne cesseront de s'opposer à la désignation d'un seul coupable, condamner Israël. Notre opposition aux textes ne doit pas être interprétée comme un appui aux activités de colonisation. Au contraire, pour nous, elles sont clairement contre-productives et contraires à la cause de la paix. Mais cela ne justifie pas les résolutions biaisées qui ne font pas progresser la recherche d'une solution au conflit et l'avènement de la paix. La priorité est de reprendre les négociations, a conclu le représentant.

Son homologue de Singapour a insisté sur le fait que la référence, dans la résolution sur le Comité, à la réalisation de la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967 doit être interprétée de la même manière dans la résolution sur le Règlement pacifique de la question de Palestine, à savoir, « dans les frontières reconnues avant 1967 ».

Par la résolution sur **Jérusalem (A/70/L.14)**, adoptée par 153 voix pour, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 8 abstentions (Australie,

Cameroun, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Togo et Tonga), l'Assemblée générale rappelle qu'elle a déterminé que toute mesure prise par Israël, en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem était illégale et, de ce fait, nulle et non avenue. Elle souligne que tout règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties et que les parties doivent s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de tout propos incendiaire.

L'Assemblée demande que le statu quo historique soit respecté verbalement et en pratique dans les lieux saints de Jérusalem, notamment l'esplanade des Mosquées et exhorte toutes les parties à œuvrer immédiatement et de façon conjointe à apaiser les tensions et à mettre fin à tous les actes de provocation, d'incitation et de violence.

Aux termes de la résolution sur le **Golan syrien (A/70/L.17)**, adoptée par 105 voix pour, 6 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et Palaos) et 56 abstentions, l'Assemblée générale constate une fois de plus que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion de facto font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. Elle exige une fois de plus qu'en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Elle demande à Israël de reprendre les pourparlers avec la République arabe syrienne et le Liban et à toutes les parties intéressées, aux co-parrains du processus de paix et à la communauté internationale tout entière de faire tout le nécessaire pour assurer la reprise du processus de paix et son succès grâce à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Syrie a souligné que la majorité des États a soutenu la résolution par refus de l'occupation. Les votes précédents et celui d'aujourd'hui envoient un message clair à Israël dont les pratiques sont condamnées par la Charte des Nations Unies. Les États ont montré leur attachement au respect du droit international.

Également au nom du Brésil, le représentant de l'Argentine a déclaré: nous pensons que la résolution du Golan syrien souligne le caractère illégal de l'occupation d'un territoire.

Droits de réponse

La représentante d'Israël a estimé que ces deux derniers jours ont encore donné lieu à des résolutions « anachroniques » et aux observations « ridicules » de pays déconnectés de la réalité. Elle a cité le représentant du Liban qui a appelé à lutter contre le terrorisme et l'injustice alors que le Parlement libanais est dominé par le Hezbollah, soutien du Président syrien dans le massacre des populations syriennes. L'appel du Liban à l'établissement des responsabilités est

« ridicule », a poursuivi la représentante, car il suffit de voir la situation dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Ce dernier devrait balayer devant sa porte avant de faire la leçon aux autres.

Se tournant vers son homologue syrien, elle lui a reproché d'avoir répété « des accusations sans fondement et des mensonges ». La répétition d'une chose n'en fait pas une vérité, a taclé la représentante avant de répondre à Cuba, au Venezuela et au Nicaragua qui, selon elle, « ne connaissent rien de la réalité ». La distance géographique a manifestement creusé un fossé entre leur perception et la réalité. Le Pakistan, a-t-elle enchaîné, devrait d'abord s'inquiéter de la violation des droits de l'homme sur son territoire et des brutalités policières et s'agissant de la Libye, la représentante s'est demandée « lequel des gouvernements qui contrôlent le territoire libyen est représenté ici? » chaque partie s'étant en tout état de cause rendue coupable de violations et d'abus.

Le représentant de la Syrie a répondu, à son tour, aux « mensonges et accusations » d'Israël qui cherche à détourner l'attention de la question à l'examen, à savoir les violations commises par Israël dans les territoires occupés depuis 1967 et le Golan syrien. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est mettre fin à une colonisation qui se poursuit depuis 1967. La puissance occupante doit comprendre que ce qui se dit ici ne sont ni des accusations ni de la propagande mais la réalité corroborée par des rapports de l'ONU et des ONG des droits de l'homme, y compris issues de pays alliés d'Israël. Le représentant a conclu en accusant Israël de coopérer avec les groupes terroristes en Syrie tels que le Front al-Nosra.

Son homologue de Cuba a dit avoir constaté que la déléguée israélienne ne connaît pas bien les conditions de vie en Israël et dans les territoires occupés. Il a cité différents responsables politiques et policiers israéliens qui ont proféré des menaces d'exécutions extrajudiciaires.

Le représentant du Nicaragua a pris comme une insulte l'idée que la distance empêche son pays de ressentir l'injustice faite au peuple palestinien. De tels arguments sont « déplorables », a-t-il commenté, en soulignant que c'est Israël qui s'isole par ses actions. Ce pays, a conclu le représentant, doit cesser les agressions qu'il poursuit en toute impunité en dépit des condamnations internationales. Le droit international ne connaît pas de frontières.

Déclaration de l'Observateur de l'État de Palestine

L'Observateur de la Palestine a dit que le message que l'Assemblée générale a envoyé aujourd'hui est un message d'appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification de l'État de Palestine. Quand est-ce que la puissance occupante sortira de son déni et se retirera du territoire occupé, y compris Jérusalem-Est? a demandé l'Observateur, en prévenant que la poursuite de l'occupation ne saurait aboutir à la paix. Nous représentons

aujourd'hui les peuples qui luttèrent hier pour leur indépendance et leur liberté devant l'Assemblée générale, a dit l'Observateur, et le drapeau palestinien hissé au Siège de l'ONU est le symbole de cette lutte.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.